

CONCOURS ACIER 2009-2010

Imaginez votre école

Construire Acier organise son 8^e concours d'architecture Acier. L'objectif est de donner aux étudiants l'opportunité de découvrir et d'apprécier les possibilités architecturales et techniques de l'acier en concevant un bâtiment avec ce matériau.

Grâce à ses performances, les applications de l'acier dans la construction sont multiples (structure, façades, couverture, équipements intérieurs, mobilier urbain...). Il s'adapte à toutes les constructions de l'industriel aux grands ouvrages d'art et bâtiments publics emblématiques, en passant par le tertiaire, l'habitat ou les ouvrages plus courants. Son utilisation conduit l'architecte et l'ingénieur à adopter dès la conception une démarche constructive dont l'approche morphologique est très riche d'enseignements quant au fonctionnement des bâtiments.

Ce concours est ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2009-2010 et ayant envie de mener un projet seul ou en équipe.

1. SUJET

Il est proposé aux étudiants d'imaginer leur propre école de spécialisation en créant un bâtiment en acier dédié à un programme d'enseignement et de recherche, en ingénierie ou en architecture. Ce bâtiment pourra également accueillir des expositions, des conférences et des séminaires.

Cette école de spécialisation pourra être dédiée à une thématique particulière à définir par les étudiants (telle que l'air, la mer, l'espace, le climat, la ville, les paysages...). L'architecture du projet pourra s'inspirer du thème retenu.

Ce bâtiment accueillera une centaine d'étudiants.

2. SITE

Chaque candidat choisira dans sa région le site dans lequel va venir s'insérer son projet.

Il conviendra d'expliquer et de justifier ce choix par quelques commentaires et des photomontages d'insertion.

3. PROGRAMME

Il s'agit de concevoir une école de spécialisation dédiée à un programme d'enseignement et de recherche, en ingénierie ou en architecture.

Afin de limiter le cahier des charges du programme, ce bâtiment dépendra statutairement d'une école existante sans y être forcément liée géographiquement.

Les locaux pourront accueillir une centaine d'étudiants et comprendre, à titre indicatif :

- un accueil/exposition/caféteria de 100 m²
- un amphithéâtre de 100 m²
- quatre salles de cours de 30 m²

- des laboratoires de recherche de 150 m², au total
- deux ateliers « projets » de 80 m², chacun
- un atelier « maquettes » de 50 m²
- une salle de documentation, matériauthèque de 100 m²
- une salle de reprographie de 20 m²
- une salle de réunion de 50 m²
- deux bureaux administratifs de 15 m²
- des sanitaires d'une superficie adaptée

La surface utile sera de 1000 m² maximum hors circulation.

La structure porteuse sera en acier.

L'enveloppe du bâtiment, les partitions horizontales et verticales, ainsi que les autres éléments du second œuvre seront conçus en acier ou avec d'autres matériaux dans une proportion que chaque candidat dosera suivant la composition architecturale de son projet.

4. RENDU

Les participants devront remettre :

- deux planches A0, sur carton plume de préférence (se limiter à deux planches),
- un texte dactylographié de présentation de deux pages au maximum
- un CD contenant tous ces documents.

Tous les documents devront être rédigés en français.

Le rendu :

- Plan de situation
- Plan de masse au 1/200^e
- Plan des niveaux au 1/100^e montrant le parti structurel
- Deux coupes (perpendiculaires l'une à l'autre) au 1/50^e
- Une façade caractéristique au 1/50^e
- Deux perspectives extérieures d'insertion
- Une perspective intérieure
- Le principe constructif en 3D avec quelques détails de planchers et façades au 1/20^e

Date limite de remise des projets : le 16 mars 2010 à 16h

A l'adresse suivante : **ConstruirAcier**

Concours Acier 2009-2010
20 rue Jean Jaurès
92800 Puteaux

5. CONTRAINTES PRISES EN CONSIDERATION LORS DE L'EVALUATION PAR LA COMMISSION TECHNIQUE ET LE JURY

La structure porteuse sera en acier. Les autres éléments du bâtiment (enveloppe, partitions, aménagements intérieurs, ...) seront en acier ou en d'autres matériaux dans une proportion que chaque candidat dosera suivant la composition architecturale de son projet.

La commission technique et le jury prendront également en considération :

- la pertinence de l'utilisation de l'acier et sa mise en valeur
- le respect du programme et l'adéquation à ses besoins
- la faisabilité constructive, dans des conditions financières réalistes
- la qualité des documents et de l'exposé.

6. COMMISSION TECHNIQUE ET JURY

- Les propositions des équipes seront examinées par une commission technique présidée par Marc Landowski, architecte.
A l'issue de cet examen, 15 équipes maximum seront sélectionnées pour présenter leur projet devant le jury.
Les résultats des délibérations de la commission technique seront communiqués à chaque équipe au plus tard le 16 avril 2010 sur le site www.construiracier.fr et par mail.
- Le lieu et la date de la présentation orale des projets sélectionnés, devant le jury, seront communiqués aux équipes concernées au moins un mois à l'avance.
Le jury sera présidé par l'architecte Dietmar Feichtinger et composé de journalistes, d'architectes, d'ingénieurs, de spécialistes de la construction en acier et de membres de ConstruirAcier.
Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.
Les projets retenus par le jury figureront sur le site Internet de ConstruirAcier et feront, éventuellement, l'objet d'une publication.
- Une somme de 15 000 € sera répartie par le jury entre les lauréats. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

7. DOCUMENTATION

Pour tout renseignement sur l'utilisation de l'acier et sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites Internet www.construiracier.fr, www.steelconstruct.com, www.cticm.com, www.acierconstruction.com, www.steelbizfrance.com, www.constructalia.com, www.infosteel.be.

Pour tout renseignement sur le concours ou questions éventuelles, vous pouvez contacter Valérie Dusséqué au 01 55 23 02 33 ou par mail : concours20092010@construiracier.fr, ou consulter la rubrique FAQ sur le site www.construiracier.fr/enseignement.

8. MODALITES D'INSCRIPTION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2009-2010 (justificatifs à fournir dans une enveloppe scellée lors de la remise du projet).

Chaque équipe devra s'inscrire sur le site www.construiracier.fr. Lors de l'inscription, un numéro sera remis au candidat. Ce numéro doit être repris sur tous les documents (planches et texte de présentation, CD, enveloppe scellée). Les noms et prénoms des candidats ainsi que le nom de leur école ne doivent pas figurer sur les documents remis à la commission technique.

Les étudiants peuvent participer seuls ou en équipe.

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou prendre sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

9. RAPPEL DU CALENDRIER

- Inscriptions à partir du 12 octobre 2009 sur le site www.construiracier.fr
- Remise des projets : le 16 mars 2010 à 16 h au plus tard à ConstruirAcier (cachet de la poste faisant foi, pour les envois par courrier).
- Diffusion des délibérations de la commission technique : le 16 avril 2010 au plus tard, sur le site www.construiracier.fr et par mail.
- La présentation au jury des projets sélectionnés, l'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le même jour. Cette date sera communiquée, par mail, aux différentes équipes au plus tard un mois avant l'événement.

10. INDEMNISATION

Les frais de réalisation et d'expédition seront remboursés par ConstruirAcier sur présentation des originaux des factures, dans la limite de 120 € TTC par équipe inscrite au concours.

Pour les équipes de province retenues par la commission technique, les frais de déplacement (équivalent à un billet de train en 2nde classe) et d'hébergement (montant maxi de 120 € TTC par équipe) seront pris en charge par ConstruirAcier, sur présentation de justificatifs originaux.

Cette indemnisation ne sera versée qu'aux équipes sélectionnées pour leur permettre de se rendre à la présentation de leur projet devant le jury.

11. DROITS DE PROPRIETE ET PUBLICATION DES PROJETS

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tout type de média. Cette cession s'entend sans limites géographiques et pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle. ConstruirAcier se réserve, notamment, le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.